Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230601-D2023_71-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 1er juin 2023)

Date de convocation : 15 mai 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 1er juin 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, CACHELOU, GARROCQ.

Présent suppléant : M. CASAU.

Absents ou excusés : M. VISSE, GABASTON, LEGLISE, SANZ.

Secrétaire de séance : M. CARRERE

OBJET : FINANCES - CENTRE ALLOTEMENT - BUDGET AUTONOME en M14 soumis au FCTVA - MODIFICATION DU BP 2023 ET DECISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Par délibération n°2023/16 en date du 9 février 2023, le budget primitif 2023 du budget autonome CENTRE ALLOTEMENT a été adopté comme suit :

	Prévisions
Investissement	
Dépenses	22 329,00 €
Recettes	28 714,99 €
Fonctionnement	
Dépenses	29 858,34 €
Recettes	29 858,34 €

Sur le budget autonome CENTRE ALLOTEMENT pour l'exercice 2023 transmis et joint à la délibération n°2023/16, la section de fonctionnement est en déséquilibre de 1 €, les dépenses s'élèvent à 29 857,34 € et les recettes à 29 858,34 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire de demander l'annulation et le remplacement de la délibération 2023/16 en date du 9 février 2023 par la présente.

De plus un emprunt de 105 000 € a été contracté en 2014 auprès de la Caisse d'Epargne.
Cet emprunt étant indexé sur le Livret A, le tableau des amortissements a été réactualisé en avril 2023 au niveau des intérêts à hauteur de 249,37 €. Des crédits à hauteur de 452,98 € doivent aussi être inscrits pour les intérêts courus non échus (ICNE).

Les autorisations budgétaires initiales doivent être réajustées par l'inscription de nouveaux crédits comme indiqué ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230601-D2023_71-DE

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	249,37	752 (75) : Revenus des immeubles	249,37
66112 (66) : ICNE	452,98	7431 (74) : Dotation d'équilibre	452,98
	702,35		**702,35**
Total Dépenses	**702,35**	**Total Recettes**	**702,35**

Vu le projet de budget autonome CENTRE ALLOTEMENT pour l'exercice 2023 transmis et joint à la présente délibération,

Vu la décision modificative n°1,

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport ;

- **APPROUVE** l'annulation de la délibération n°2023/16 du 9 février 2023 ;

- **ADOPTE** le budget primitif 2023 de CENTRE ALLOTEMENT, budget autonome de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Prévisions
Investissement	
Dépenses	22 329,00 €
Recettes	28 714,99 €
Fonctionnement	
Dépenses	29 857,34 €
Recettes	29 857,34 €

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget « CENTRE ALLOTEMENT ».

Communauté de Communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON